

CODÉ

P.V. 7214 du 17 Juin 1977

Renseignements
Administratifs

N°an mil neuf cent soixante dix sept,
le vingt juin,
Nous, _____, Gendarme à la brigade
de LA _____,

Observation d'un objet
volant non identifié
(O.V.N.I.) au vol.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons
effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres
de nos Chefs.

Personne entendue :

I -

Le 17 Juin 1977, à 11 heures 40, au bureau de notre
brigade, se présente Monsieur _____, agent
technique, commandant _____ ()
lequel désire faire une déclaration suite à l'observation
qu'il a faite dans le ciel le 4 Juin 1977 vers 11 heures
d'un objet volant non identifié.

II -

VU et Transmis par le
Commandant de Compagnie
à.....

au

Monsieur _____ est entendu au bureau
de notre brigade.
Sa déclaration fait l'objet du procès-verbal d'au-
dition joint au présent procès-verbal.
L'intéressé nous donne toutes les précisions con-
cernant son observation.

Ministre des Armées,
Direction de la Gendarmerie
et de la Justice Militaire,
Bureau emploi-renseigne-
ment.

Nous précisons que Mr _____ est honorablement
connu et semble de bonne foi.

A _____, le 25 JUIN 1977

III - DESTINATION DU PROCES-VERBAL

- SIX EXEMPLAIRES IMPRIMES :
- La première : à Monsieur le Préfet de la
à.....
- La deuxième (avec copie) à Monsieur le Procureur de la
République à.....
- La troisième : au Général Commandant la Région Aérienne
à.....
- La quatrième et la cinquième : au Ministre des Armées,
Direction de la Gendarmerie et de la
Justice militaire, Bureau emploi-rensei-
gnement
- La sixième : aux archives.

Fait et clos à _____, le 20 Juin 1977
Le Gendarme



GROUPEMENT

de 1°

COMPAGNIE

de

UNITE

Brigade de

P.V N° 1214 / 19 77

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 11 Juin 1977

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, gendarme, O.P.J. de la Brigade de

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
Au bureau de notre brigade, nous entendons :

, né le

à

, demurant

, agent technique, fils de

, marié, 2 enfants, nationalité fran-

çaise, qui nous déclare à 11 heures 35 :

""Ce jour, je viens signaler à votre brigade les faits suivants : Le 4 juin 1977 aux alentours de 11 heures, je me trouvais dans mon garage allongé à côté de mon véhicule pour réparation le regard dirigé en direction du au dessus de la porte du garage ouverte que j'ai faite l'observation suivante : Sur le ciel bleu à cette heure ci dans le coin gauche de la porte se détachait nettement un point circulaire de petites dimensions (comme une lentille) de couleur sombre et se détachant nettement comme déjà précisé sur le ciel clair. Je ne pouvais apprécier ni la distance ni l'altitude l'angle de la vision étant de 30 degrés environ. Durant l'observation de 2 ou 3 minutes ce point demeurait immobile dans le ciel. Je suis sorti à ce moment là sur la porte du garage, j'ai appelé mon fils et lui ai indiqué la direction du point le bras tendu. Au bout d'une dizaine de secondes lui aussi a vu le point sombre. Au bout de quelques secondes d'observation, le flanc gauche de ce point a émis quelques éclairs de couleur bleu-vert probablement dus au soleil. L'autre flanc apparaissait toujours sombre. Puis à nouveau au bout de quelques secondes, un éclair jaune est apparu relativement peu intense, l'objet a partir de ce moment là s'est atténué progressivement dans le ciel comme s'il s'enfuyait dans la direction au dessus du plateau du . La durée totale de l'observation est d'environ 4 minutes, je n'ai pas enregistré de bruit et il fallait une grande attention pour ne pas le perdre de vue. Ce point était unique. C'est la première fois que je fais ce genre d'observation. J'ai également signalé ce fait à Mr à spécialiste privé pour ce genre d'observation.""

Le 11 Juin 1977, à 11 heures 50

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

Le Gendarme

mot rayé nul
approuvé